

logo acteur

COLLECTIF DES ASSOCIATIONS
DE DEFENSE DE
L'ENVIRONNEMENT 64-40
(CADE 54-40).

Collectif regroupant environ 60 associations de l'ouest des Pyrénées Atlantiques et du sud des Landes. Le collectif est agréé au titre de l'environnement par la Préfecture 64. Au-delà de ses responsabilités et représentations propres, il regroupe et accompagne des associations impliquées dans les problématiques locales et régionales.

Le CADE entretient des relations de travail et d'échanges avec d'autres associations nationales et régionales partageant les mêmes problématiques, telle la SEPANSO Landes et Pays Basque

Contact :

Mr Victor PACHON
124 chemin de Galharet
64990 MOUGUERRE

T +33 6 70 48 07 05

Collectif des Associations de Défense de l'Environnement 64- 40 (CADE 64-40) à propos du projet de rédaction des règlements de façade et de l'implantation de l'éolien en mer dans la zone du sud Gascogne

EN BREF.

Préoccupation première du collectif : la restauration du bon état écologique et de la biodiversité sur la zone, facteurs déterminants de notre pérennité mais aussi éléments favorables aux activités de pêche côtière et aux activités nautiques.

Au-delà d'un travail pédagogique à faire impérativement sur la sobriété énergétique, l'abandon des énergies fossiles est incontournable.

Dans la zone, l'implantation de dispositifs producteurs d'énergies renouvelables ne peuvent pas être basées sur l'éolien. La houle, les courants et l'ensoleillement semblent y être des sources plus favorables, mais ces technologies en sont actuellement aux balbutiements. N'est-ce pas une urgence ?



A RECONQUERIR IMPERATIVEMENT : UN BON ETAT ECOLOGIQUE DE LA FAÇADE « ATLANTIQUE SUD » :

Milieu à l'origine exceptionnellement riche, notamment du fait de la présence d'un gouffre abyssal, le Gouf de Capbreton, d'un courant chaud, le Gulf Stream. En première analyse, la frange sud du littoral atlantique français semble plutôt préservée.

Le débat organisé par la CNDP ne donne cependant aucune visibilité de la côte nord espagnole, zone fortement peuplée et industrialisée. Cette côte comporte des ports d'importance, plusieurs réseaux câblés sous-marins dont une interconnexion électrique à très haute tension France-Espagne, des zones de dépôts de déchets et une flotte de pêche parmi les plus importantes d'Europe. Malgré ce dernier point, l'Espagne reste un pays fortement importateur de poisson.

Quel est aujourd'hui l'état des lieux de ce secteur sur le plan écologique, dans une démarche « One Océan » ?

Sur la côte nord espagnole y-a-t-il des projets d'aménagements ou des mesures de protection ? Les interactions entre les 2 états sont pourtant essentielles si on veut appréhender la situation du Golfe de Gascogne.

La partie française, la plus méridionale de la façade, comporte plusieurs estuaires : les petits fleuves côtiers basques et l'Adour responsables d'apports multiples d'origine humaine.

Pour notre association, une priorité : reconquérir un bon état écologique.

La zone comporte de nombreux facteurs de pression anthropique parmi lesquels :

Une très forte **attraction résidentielle et touristique** qui contribue au déversement d'eaux résiduaires urbaines insuffisamment, voire non traitées, directement dans le milieu naturel.

Les capacités de traitement des **stations de traitement des eaux usées**, particulièrement celles situées sur le littoral ne prennent pas en compte la considérable **augmentation estivale de la population**. Ces stations sont, d'autre part, régulièrement submergées par des abats d'eau fréquents. Les réseaux urbains, souvent unitaires sont dotés de systèmes de « **by-pass** » qui les délestent alors vers le milieu naturel. Enfin, ces stations sont sous équipées en matière de **techniques de traitement**.

Quel est leur responsabilité dans les processus observables aujourd'hui de développement des **algues vertes**, du **mucilage marin** (liga) délétères pour la biodiversité ? Quel est leur rôle dans l'implantation récente de la microalgue **Ostreopsis** siamensis et surtout ovata, responsable d'effets sanitaires récents ?

Ces problèmes ne seraient-ils pas améliorables en cas de **classement de la zone littorale en zone sensible à l'eutrophisation**, décision préfectorale ? Une demande dans ce sens a été faite par notre association, demande rejetée à ce jour.

Un mot sur un sujet majeur mais très partiellement abordé aujourd'hui : la pollution chimique de ces eaux, non prise en compte par la DCE sur la qualité des eaux de baignade.

On l'a dit, la zone littorale comporte l'embouchure de plusieurs fleuves dont l'Adour, fleuves qui traversent de vastes zones dédiées à l'agro-industrie du maïs. Ces zones continentales sont déjà identifiées comme **vulnérables à l'eutrophisation**. Quel est l'effet de ces déversements phospho-azotés dans le milieu océanique ?

Quels sont les effets des micropolluants divers déversés, parmi lesquels on citera, sans être exhaustifs, les **détergents** et tensio-actifs responsables probables des phénomènes de « mousse marine » en cas de tempête, des **médicaments** et de leurs métabolites, des **hormones humaines** dont les oestro-progestatifs et des **autres dérivés chimiques** fréquemment retrouvés ?

Parmi les fleuves côtiers on citera la Nivelle. Ce fleuve côtier a récemment été identifiée dans un documentaire comme polluée par les **PFAS** ou polluants éternels. Quelle est la réalité de cette pollution ? Quelle en est la source ? Quels sont les effets en matière de santé ? Quelles solutions proposer à la population ?

Enfin, la Bidassoa, fleuve frontalier, traverse des zones industrielles en Espagne. Quels sont ses effets sur la zone océanique située la plus au sud ?

Quel est le bilan du suivi des déchets nucléaires immergés dans la zone de 1946 à 1982 ? (ANDRA 2017 - Les déchets radioactifs immergés *Dossier thématique de l'Inventaire national des matières et déchets radioactifs*).

Cette zone littorale est soumise dans son ensemble à un phénomène érosif puissant, y compris en secteur de falaises.

Quelle est la situation de la zone au regard de l'élévation du niveau de la mer, du changement climatique avec la multiplication de phénomènes tempétueux et de l'acidification des eaux ?

Un facteur rarement évoqué en matière d'érosion littorale : quel est le rôle de la diminution des apports de granulats par les fleuves ? Quels sont les effets des **prélèvements de sable** effectués le long des cours d'eau sur tout le bassin Adour-Garonne ? Dans la même logique, quels sont les effets liés à la multiplication des **barrages** ? **Ne faut-il pas envisager des facteurs de régulation ?**

Les différents dispositifs existants en matière de protection et de restauration de la biodiversité (zone marine protégée, zones natura 2000, etc), bien que multiples ont fait la preuve de leur efficacité.

La question posée aujourd'hui est celle de leur multiplication et de leur extension, notamment sur les « **points chauds** » (ou « **hot spots** ») **de la biodiversité**. Ces « points chauds » ne doivent-ils pas être identifiés et cartographiés en amont des projets de dispositifs de protection ?

L'extension de ces zones protégées ne saurait se dispenser de la mise en place d'un **dispositif efficace de surveillance** visant à l'application déterminée, de la réglementation.

Pourquoi « inventer » un nouveau dispositif, celui des « zones de protection forte » ? Quelle serait leur plus-value ?

La pêche professionnelle, notamment la pêche côtière, importante dans le secteur du Sud Gascogne, tirerait probablement bénéfice de cette multiplication. En effet, à l'intérieur et autour de ces zones protégées, la croissance de la biomasse est importante si la protection est réelle. Cette croissance de la biomasse n'est-elle pas profitable pour tous, y compris la pêche ?

Concernant les dispositifs de production des énergies renouvelables, leur multiplication nous semble essentielle, tant

l'abandon des énergies fossiles est une question de survie.

Cependant, avant d'aborder un projet de développement, il nous semble essentiel de traiter la question de la **sobriété énergétique**, aspect jamais abordé dans le projet gouvernemental...

La production d'énergie renouvelable doit être **décentralisée**, reposant surtout sur une multiplication des **dispositifs locaux**. Or la proposition gouvernementale est basée sur l'implantation de quelques zones dédiées productrices de très forte puissance.

Enfin, le projet d'éolien en mer ne doit pas se développer avant d'avoir opéré un « **retour d'expérience** » des zones déjà équipées, en matière de biodiversité et d'efficacité, telles qu'on pourrait le faire avec la Grande Bretagne ou la Norvège.

Concernant le sud du Golfe de Gascogne, il semble qu'une zone militaire étendue dans les Landes et une irrégularité de vitesse du vent seraient incompatibles avec une installation d'éolien en mer.

D'autres sources d'énergie sont probablement à envisager comme le houlomoteur ou le marée-moteur. Ces dispositifs ne sont malheureusement étudiés que depuis peu... Les dates prévues de mise en service sont éloignées... Le photovoltaïque a probablement un potentiel intéressant, à condition d'installations décentralisées, faisant la part belle à l'autoconsommation et installé sur des zones déjà artificialisées, excluant les zones agricoles et naturelles. N'y a-t-il pas urgence à avancer ?

Enfin, le développement de ces solutions ne saurait se faire sans une politique publique valorisant la sobriété énergétique !

